

EINVILLE au JARD

54370

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 50

Convoqué le 29 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juin 2019, sous la présidence de M. Marc VILLEMEN, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Isabelle GENIN, Gérard HOUOT, Jacques LAVOIL, Colette LANGKUST, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSES : Sylvie ADANT-VIOLART, Christian BRICOT (Procuration Jacques LAVOIL)

ABSENTE : Brigitte THIRIET

Madame Isabelle GENIN a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2019**

Lecture a été faite du compte-rendu du dernier conseil municipal qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Information- communication » du 20 mai 2019**

L'itinéraire découverte est étoffé d'un nouveau panneau qui sera posé sur le bâtiment « local technique ». Tous les panneaux et pupitres ont été refaits avec une meilleure traduction des textes. Afin de faciliter le parcours et de le rendre plus visible, il sera jalonné de flèches avec 3 alérions. De plus, la plaquette a été actualisée.

La commission a également réfléchi sur la préparation du prochain bulletin semestriel.

- **Compte-rendu commission « Jeunesse – Vie associative » du 22 mai 2019**

Un point a été fait sur la venue de la péniche Grand Est à partir du 25 Juillet pour 4 jours de manifestations sur notre commune.

La journée fleurissement a réuni une vingtaine de personnes. En revanche, l'opération « village propre » a été annulée faute de participant (1 personne).

- **Compte-rendu commission « Finances » du 29 mai 2019**

La commission propose de ne pas augmenter le montant des subventions versées aux associations pour 2019.

Suite à la dissolution de l'association « Musique et chants » et à de nombreuses sollicitations auprès du CCAS pour des demandes d'aides alimentaires, il est proposé de répartir cette somme entre les Restos du Cœur et le Secours Catholique.

Une proposition est faite de tirer un feu d'artifice lors des manifestations de la péniche.

- **Compte-rendu rencontre « affouagistes » du 05 juin 2019**

Le maire avait invité l'ensemble des affouagistes pour rappeler les règles liées aux affouages et pour évoquer différents problèmes survenus récemment. Il était accompagné du garde forestier pour les questions techniques. Sur l'ensemble, 5 étaient excusés et 4 absents.

Il leur a été rappelé qu'un garant doit être désigné, faute de quoi aucun affouage ne pourra être proposé en 2020.

- **Election des membres du CCAS**

En application de l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 a décidé de fixer à 05 (cinq), le nombre de membres élus par le Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Deux listes de candidats étaient proposées :

Liste	Poursuivre Ensemble	Ensemble Demain
Prénoms - Noms des candidats	Isabelle GENIN	Jacques LAVOIL
	Colette LANGKUST	Gérard HOUOT
	Philippe LEONARD	Christian BRICOT
	Véronique ADMANT	
	Fabrice YONGBLOUTT	

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire (<i>bulletins blancs</i>) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Quotient électoral :	2,20

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Poursuivre Ensemble	8	3,63	1	1
Ensemble Demain	3	1,36		0

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste « Poursuivre Ensemble » : Isabelle GENIN - Colette LANGKUST - Philippe LEONARD - ADMANT Véronique

Liste « Ensemble Demain » : Jacques LAVOIL

• **Avenant 02 Menuiserie Visine - Bâtiment 2 rue des Brasseries**

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment, 2 rue des Brasseries, certains travaux de menuiserie (Travaux en moins : dépose et évacuation de la porte d'entrée - Travaux en plus : remplacement vitrage d'oculus, remplacement d'enrouleurs de sangles de volets roulants, remplacement de serrures, remplacement de béquilles, raccords parquet) pour un montant de 1 996,00 € HT.

Le conseil autorise le maire, par 10 voix pour et une abstention, à signer cet avenant.

• **Avenant 04 Miller Carrelages - Bâtiment 2 rue des Brasseries**

Il est également nécessaire d'autoriser le maire à signer un nouvel avenant pour d'autres travaux (Travaux en moins : chape à RDC, gré cérame et plinthes, profil d'arrêt, miroirs - Travaux en plus : chape dans gaine électrique RDC, reprise carreaux faïences dans salle de bain F1, complément sols dans les cuisines), pour un montant de 365,25 € HT.

Le conseil autorise le maire, par 10 voix pour et une abstention, à signer cet avenant.

• **Appel d'offres chemin de Remonville**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres selon la procédure adaptée et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure pour la réfection du Chemin de Remonville.

• **Subventions aux associations**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2019 aux associations, sous réserve de la présentation de leur bilan annuel moral et financier de l'année (N-1), avant le 15/11/2019 :

Associations	Montant	Associations	Montant
ANCIENS COMBATTANTS	250	FONDATION DU PATRIMOINE	100
ARCHERS DU SANON	760	AEIM	150
AFE	760	LUTTE CONTRE LE CANCER	120
CANOE KAYAK	760	CROIX ROUGE	150
JUDO CLUB	760	PREVENTION ROUTIERE	50
FAMILLES RURALES	1 405	ADDEVA 54	50
FOYER RURAL	760	AFMD 54 ASS. DEPORTATION	50
DONNEURS DE SANG	540	ASS. PARALYSES DE FRANCE	80
A.D.M.R.	1 405	LES RESTOS DU COEUR	300
ASSEDAM	50	SECOURS CATHOLIQUE	300
LINCOURT SA BOUGE	310	A.F.S.E.P (SCLEROSES EN PLAQUE)	120
SANAGA MARITIME	75		
TOTAL 9 305 €			

(n'ont pas pris part au vote les conseillers municipaux membres du bureau d'une association concernée : Véronique ADMANT, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Cédric MASSON).

Il a également été décidé de maintenir le montant d'aide à la licence à 10 €.

- **Subvention amicale du CPI d'Einville**

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Einville-au-Jard a sollicité une subvention auprès de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'accorder une subvention à cette amicale.

- **Transfert compétence eau à la Communauté de Communes du Sânon**

A l'unanimité, le conseil s'oppose au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Sânon.

- **Acquisition lits pour la maison de retraite**

3 devis ont été présentés pour l'acquisition de 2 lits médicalisés ALZHEIMER. A l'unanimité, le conseil autorise l'achat de ceux-ci pour un montant de 1 900 € HT.

- **Montant loyer appartement 2 rue des Brasseries**

Afin d'uniformiser les loyers de même superficie, il convient de fixer à 540 € le montant des 2 appartements situés au rez-de-chaussée.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise cette opération.

- **Informations diverses**

- Le maire nous informe des démarches en cours concernant la Grande Rue.

- Devant l'augmentation des dépôts sauvages au niveau des bornes d'apports volontaires (bornes de tri sélectif), nous vous rappelons la loi : article R633-6 du code pénal : « Hors les cas prévus par les articles [R. 635-8](#) et [R. 644-2](#), est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. »

- Dispositif de prévention des conséquences sanitaires d'une canicule : afin de mettre à jour notre registre des personnes fragiles, âgées, handicapées isolées à domicile, nous vous invitons à vous déclarer en mairie (cette déclaration peut être faite par un tiers).

- Le forum Emploi Saisonnier propose des postes pour la cueillette de fruits. Il aura lieu le jeudi 27 juin, de 14 h à 17 h, salle polyvalente Le Familial. Toute personne intéressée doit se munir de plusieurs CV.

Prochain conseil : jeudi 4 juillet à 20 h 00